

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2019 Mise à disposition des documents préparatoires

BOULOGNE-BILLANCOURT, le 28 octobre 2019 : Les actionnaires de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet d'examiner et approuver :

- un projet de traité d'apport partiel d'actifs, soumis au régime des scissions, par la Société à la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS INVESTISSEMENT, relatif à son activité de prestation de services de promotion immobilière et à son activité accessoire de services support aux filiales du groupe (« l'Apport »), ainsi que l'Apport, son évaluation et sa rémunération ;
- un projet de modification de l'objet social et la modification corrélative de l'article 2 « Objet » des statuts de la Société ;
- un projet de modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 « Dénomination » des statuts ;
- un projet d'adaptation des termes et conditions des actions de préférence A et modification corrélative des statuts.

A ce titre, LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS informe ses actionnaires que :

- L'avis de réunion valant convocation de cette Assemblée Générale Extraordinaire, comportant le projet des résolutions a été publié le 16 octobre 2019 au " Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ".

En outre,

- Le Rapport du Directoire, comportant l'exposé des motifs ;
- Le projet de traité d'apport partiel d'actifs signé entre la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS et la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS INVESTISSEMENT, en date du 11 octobre 2019 ;
- Les rapports des commissaires à la scission sur la valeur des apports et sur la rémunération des apports, en date du 15 octobre 2019 ;
- Le rapport du commissaire aux apports sur la modification des avantages particuliers liés à une catégorie d'actions de préférence déjà créée, en date du 25 octobre 2019 ;
- Le nombre total de droits de vote existant et nombre d'actions composant le capital de la Société ;
- Le formulaire de vote par correspondance ;

Sont disponibles sur le site de la Société : <https://www.lesnouveauxconstructeurs.fr/le-groupe/finance/>

Tout actionnaire peut demander à la Société l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements prévus par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce. Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents qui seront déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale au siège de la Société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS :

Service Juridique
50 route de la Reine
92100 Boulogne-Billancourt

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

La société, fondée par Olivier Mitterrand, est un acteur important de la promotion de logements neufs et de bureaux, en France et dans deux pays européens.

Depuis 1972, LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS a livré plus de 80.000 appartements et maisons individuelles, en France et à l'étranger. Solidement implanté en France, sa présence dans huit des principales agglomérations du pays, ainsi que la qualité de ses programmes ont permis à la société de devenir l'un des noms reconnus de la profession.

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS est coté sur Euronext Paris depuis 2006 (compartiment B, code "LNC" - code ISIN : FR0004023208) et fait partie de l'indice SBF 250.

Retrouvez tous les communiqués de presse de la société à l'adresse internet suivante :
<https://www.lesnouveauxconstructeurs.fr/le-groupe/finance/>

CONTACTS

Relations Analystes et Investisseurs

Les Nouveaux Constructeurs

Paul-Antoine Lecocq

Directeur Délégué Finances

Tél : 01 55 60 45 45

Courriel : palecocq@LNC.fr